



LE COMPTE N'Y EST PAS POUR LES MUTÉS

Lors du dernier CSA, **FO JUSTICE** est intervenu auprès de la direction afin d'alerter sur l'absence totale de budget prévu au **CD du Port** pour le paiement des **indemnités de changement de résidence** des agents devant prendre leurs fonctions au **1er septembre 2026**.

Une chose est certaine : **les agents nouvellement mutés ne doivent pas être les victimes de la gestion financière catastrophique de l'établissement.**

Selon nos estimations, une enveloppe complémentaire de **100 000 euros** était nécessaire pour permettre le remboursement des frais de changement de résidence dans les délais réglementaires, et éviter un report des paiements en **2027**, comme cela était initialement envisagé.

L'ACTION DE FO JUSTICE A PORTÉ SES FRUITS... MAIS PARTIELLEMENT.

Grâce à l'intervention de **FO JUSTICE**, un budget complémentaire a finalement été débloqué.

MAIS LE COMPTE N'Y EST PAS !

Seulement **60 000 euros** ont été versés par la **MOM** à l'établissement, soit bien loin des besoins réels identifiés. Selon les déclarations de la responsable financière de l'établissement, les premiers dossiers complets pourront être remboursés, tandis que les autres agents devront attendre l'allocation de la somme manquante.

C'EST INACCEPTABLE !

Il est inadmissible que des agents ayant engagé des frais importants pour rejoindre leur nouvelle affectation soient contraints d'attendre, faute d'anticipation budgétaire.

Les personnels ont respecté leurs obligations. L'administration doit respecter les siennes.

FO JUSTICE N'ATTENDRA PAS !

FO JUSTICE exige :

- Le versement immédiat de la totalité des crédits nécessaires.
- Le remboursement de l'ensemble des agents concernés sans distinction et sans délai supplémentaire.
- Des garanties écrites sur le financement intégral des indemnités de changement de résidence.

PAS UN AGENT NE SERA LAISSÉ DE CÔTÉ !

Si la MOM ne verse pas rapidement la somme manquante permettant le remboursement de l'ensemble des frais de changement de résidence, **FO JUSTICE** prendra ses responsabilités et engagera les actions nécessaires, pouvant aller jusqu'au blocage de l'établissement.

ZOT LÉ PA PLUS, ZOT LÉ PA MOIN, RESPECT A ZOT.

Au Port le, 2 septembre 2026

Le Bureau Local